

122/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt-et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Objet : Enquête publique carrière de Quignec : avis

M Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CARRIERES LAGADEC en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière du « Quignec » à Guerlesquin, une enquête publique a eu lieu du 25 octobre au 26 novembre 2021. L'arrêté d'autorisation du site arrivant à terme en 2020, la société CARRIERES LAGADEC souhaite renouveler l'autorisation de la carrière du Quignec dans les conditions prévues suivantes :

- l'emploi par campagne d'une installation mobile de 780Kw pour le traitement en granulats des matériaux extraits,
- une production moyenne de 6000t/an et un maximal de 8000t/an,
- une exploitation limitée en profondeur à une cote de 231 m NGF qui est actuellement la cote minimale sur le site,
- l'accueil des matériaux inertes à hauteur de 8000t/an au minimum et de 10 000t/an au maximum pour le remblaiement de la fosse.

La société sollicite également la possibilité d'employer ponctuellement sur la carrière de Quignec, par campagnes de quelques semaines par an, une installation mobile de concassage-criblage pour traiter directement les matériaux extraits à Guerlesquin. Cela permettra de diversifier la gamme de matériaux produits sur le site, répondant ainsi aux besoins locaux publics et privés en granulats destinés aux chantiers du BTP. Afin d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière du Quignec, la société CARRIERES LAGADEC a déposé en Préfecture du Finistère le 24 août 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211209-00122-DE

Vu l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale de Bretagne
d'exploitation et de remblaiement d'une carrière de granit située au lieu-dit « Quignec » sur la
commune de Guerlesquin,

M Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de rendre un avis favorable à ce projet.

**Après en avoir délibéré, à 11 abstentions et 4 voix contre, le conseil municipal décide de donner un
avis défavorable à ce projet.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec